

Portant réglementation de la circulation et du stationnement pendant la durée de travaux sur le domaine public

Le Maire de Binic- Etables-sur-Mer,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2542-2,

VU l'article R 411-21-1 du code de la route,

VU l'article R 610-5 du code pénal,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de travaux de réparation d'éléments d'une toiture, effectués par l'entreprise BOIS BLEUE, **au 11 Quai Jean-Bart- BINIC, le 08 novembre 2023**, il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité, faciliter la circulation et prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules et cycles ainsi que la circulation des piétons seront interdits, **le mercredi 08 novembre 2023, entre 08h00 et 18h00**, au droit de travaux de réparation d'une toiture, effectués par l'entreprise BOIS BLEUE domiciliée 19 Rue Francis Kerautret – 22520 BINIC-ETABLES SUR MER.

Article 2 : L'entreprise BOIS BLEUE sera autorisée à mettre en place une nacelle sur le domaine public devant le 11 Quai Jean-Bart - BINIC. Le positionnement de la nacelle devra permettre, autant que possible, un accès PMR sur le trottoir.

Article 3 : L'occupation du domaine public est soumise à redevance suivant les tarifs votés par délibération du Conseil Municipal du 20/12/2022.

Article 4 : L'entreprise bois bleue affichera le présent arrêté sur les lieux des travaux. Il mettra en place la signalisation temporaire réglementaire y compris le balisage du cheminement piétonnier et veillera à son maintien pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit. Il sera et demeure responsable en cas d'accident pouvant survenir à l'occasion de cette opération.

Article 5 : **L'entreprise BOIS BLEUE, La Police Municipale, les Services Techniques Municipaux et la Gendarmerie** sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

M. Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

Les Sapeurs-Pompiers de BINIC-ETABLES-SUR-MER,

La Police Municipale,

Les Services Techniques Municipaux,

L'entreprise BOIS BLEUE

Fait à Binic - Etables-sur-Mer, le **06 novembre 2023**

Madame le Maire délégué de BINIC, **Nathalie MOBUCHON**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de son affichage ou de sa mise en ligne, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Notifié et affiché, le

Publié sur le site de la commune le